



COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC53/5
18 juillet 2003

Cinquante-troisième session
Johannesbourg, Afrique du Sud, 1^{er}–5 septembre 2003

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

**METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE L'ASSEMBLEE
MONDIALE DE LA SANTE**

Rapport du Directeur régional

Le présent document est destiné à faciliter les travaux de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, conformément aux décisions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la méthode de travail et à la durée de l'Assemblée de la Santé. Le Comité régional est invité à examiner ce document et à donner des avis sur les projets de décision de procédure. Les décisions adoptées seront transmises au Directeur général.

SOMMAIRE

	Paragraphes
CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	1 – 7
Conclusions de l'Assemblée	2 – 5
Tables rondes ministérielles	6 – 7
METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	8 – 19
Pouvoirs	13
Remboursement des frais de voyages	14
Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé	15
Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	16 – 19
COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	20 – 26
Réunion informelle du Comité régional	25 – 26
QUESTIONS TECHNIQUES	27

ANNEXES

	Page
1. Présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé	6
2. Liste des Etats Membres de la Région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé qui sont ou ont été habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	7
3. Répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes ...	9

CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

1. La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a duré neuf jours.

Conclusions de l'Assemblée

2. L'ordre du jour de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé portait notamment sur l'examen et l'approbation du projet de budget programme de l'OMS pour l'exercice 2004-2005, la désignation du Dr J. W. Lee au poste de Directeur général et l'adoption de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui constitue le premier traité international négocié sous l'égide de l'OMS.

3. Dans son discours d'ouverture, le Directeur général a attiré l'attention sur la flambée de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) qu'il a qualifié de première épidémie d'une maladie nouvelle au XXI^{ème} siècle, ajoutant que le VIH/SIDA, dernière grande maladie du XX^{ème} siècle, continue à ravager des vies et des communautés. Il a souligné que la sécurité future de tous les peuples dépend de la coopération entre pays et entre institutions, et que le partage de l'information, des compétences et des ressources est indispensable pour lutter contre les flambées de maladies dans le monde.

4. Le Directeur général a déclaré qu'aucun développement durable et aucune sécurité au niveau international ne sont possibles tant qu'on ne s'attaque pas aux maladies qui entretiennent la pauvreté et sont entretenues par la pauvreté. Il a souligné que la santé est au cœur du développement et que les pauvres continueront d'être désavantagés et privés de leur liberté fondamentale tant que les gouvernements ne considéreront pas la santé comme un droit fondamental.

5. L'Assemblée mondiale de la Santé a notamment adopté les résolutions suivantes :

- a) *Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA.* Les délégués ont souligné la nécessité d'une formation novatrice, en tant que mesure de prévention, et préconisé le renforcement des services de santé maternelle et infantile et des services de santé génésique, ainsi que le respect des droits de l'homme en tant que l'un des principes directeurs.
- b) *Médecine traditionnelle.* La résolution vise à faire respecter et préserver le savoir médical traditionnel, et à promouvoir l'innocuité et l'efficacité de son utilisation.
- c) *Stratégie pour la santé et le développement de l'enfant et de l'adolescent.* Les délégués ont vivement appuyé cette stratégie et souligné la nécessité de poursuivre la recherche sur la nature et les déterminants des comportements à risque observés chez les adolescents comme l'obésité, le tabagisme, la consommation d'alcool, l'utilisation des drogues et les comportements sexuels. Il a été demandé à l'OMS d'accroître l'allocation budgétaire destinée aux services de santé des enfants et des adolescents.

- d) *Conférence internationale d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires : Vingt-cinquième anniversaire.* La résolution prie le Directeur général de convoquer une réunion qui sera chargée, entre autres choses, de réexaminer les définitions et les stratégies, dégager les futures orientations stratégiques; et de continuer à prendre en compte les principes des soins de santé primaires dans les activités de tous les programmes de l'OMS. Les participants ont souligné l'importance d'un renouvellement de l'engagement en faveur de la fourniture de services de soins de santé primaires, en particulier pour les pauvres et les personnes désavantagées.

Tables rondes ministérielles

6. Quatre tables rondes ministérielles portant sur les milieux favorables à la santé des enfants se sont déroulées simultanément au cours de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé. Malgré certains progrès accomplis dans de nombreux pays pour améliorer la santé des enfants, les participants ont estimé que la salubrité de l'environnement dans lequel évoluent les enfants reste un grave sujet de préoccupation, comme en témoignent les nombreux exemples donnés sur les risques auxquels les enfants sont exposés dans divers pays.

7. En ce qui concerne l'avenir, les Etats Membres ont été encouragés à accorder la priorité à un certain nombre d'activités parmi lesquelles on peut citer :

- a) l'élaboration de plans stratégiques afin de créer des environnements sains pour les enfants dans les pays;
- b) l'évaluation des besoins, la définition des priorités et la cartographie des risques sanitaires et environnementaux auxquels sont exposés les enfants;
- c) la création de centres nationaux chargés de promouvoir des environnements sains pour les enfants et l'instauration de réseaux régionaux;
- d) l'élaboration de matériels de formation et d'enseignement;
- e) la mobilisation de ressources pour les associations oeuvrant en faveur d'environnements sains pour les enfants.

METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

8. Il a été proposé que la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvre le lundi 17 mai 2004 au *Palais des Nations*, à Genève, et s'achève le mardi 22 mai 2004 au plus tard.

9. Conformément à la résolution WHA52.21 relative à la réforme de l'Assemblée de la Santé, dans laquelle le Directeur général était invité à prendre les dispositions appropriées en vue de séances plénières plus brèves, les délégués à l'Assemblée de la Santé seront :

- a) invités à limiter à cinq minutes leur intervention au cours des débats;

- b) encouragés à faire des interventions par groupe ou par région;
- c) invités à remettre des déclarations écrites n'excédant pas 600 mots pour inclusion dans le procès-verbal des séances plénières au lieu de prendre la parole.

10. Les délégués souhaitant faire inscrire leur nom sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront en informer le Département des Organes directeurs, n° de télécopie 41 22 791 41 73.

11. Le texte des déclarations qui seront faites lors de la discussion générale devra être remis au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé le lundi matin 17 mai 2004 au plus tard.

12. Le thème de la Journée mondiale de la Santé de 2004 sera arrêté plus tard.

Pouvoirs

13. Les pouvoirs des délégués, des suppléants et des conseillers devront être remis au Secrétariat (Organes directeurs) avant le **1^{er} mai 2004**. Les pouvoirs doivent être attribués par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les Etats Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au plus qui pourront être accompagnés par des suppléants et des conseillers. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de Vérification des Pouvoirs. Bien que n'étant pas considérés comme des moyens officiels de présenter les pouvoirs, des télécopies ou messages électroniques pourront être envoyés aux Organes directeurs (n° de télécopie 41 22 791 41 73; courrier électronique : credentials@who.int) pour information préliminaire, en attendant l'envoi des documents originaux. Les pouvoirs doivent comprendre les renseignements ci-après pour chaque participant : NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules), prénoms, titre, fonction, institution, ville, sexe (sauf si celui-ci est indiqué dans le titre).

Remboursement des frais de voyages

14. La résolution WHA50.1 dispose que seuls les Etats Membres classés parmi les pays les moins avancés par les Nations Unies seront remboursés des frais de voyage effectifs d'un seul délégué. Conformément à la politique de l'OMS, le remboursement sera limité à une somme équivalant au prix du voyage en classe économique par l'itinéraire le plus direct.

Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé

15. La Région africaine désignera un candidat au poste de Vice-Président de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Conformément à la décision 5(3) adoptée par le Comité régional à sa trente-troisième session, il sera proposé que le Président de la cinquante-troisième session du Comité régional assume la Vice-Présidence de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif

16. Selon l'ordre alphabétique anglais habituel, la Guinée-Bissau a désigné un délégué pour faire partie du Conseil exécutif à partir de la cent-douzième session qui s'est tenue immédiatement après la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé. Ce représentant a donc rejoint les délégués de l'Erythrée, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée au titre de la Région africaine.

17. Le mandat de l'Erythrée et de l'Ethiopie expirera à la fin de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays seront remplacés par le Kenya et le Lesotho qui assisteront à la cent-quatorzième session du Conseil exécutif en mai 2004.

18. Les Etats Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à compter de la cent-quatorzième session devront confirmer leur disponibilité six semaines au moins avant la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

19. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le feront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

20. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a décidé par la résolution WHA31.1 que :

- a) le mandat de la Commission A consistera à :
 - i) traiter principalement des questions programmatiques et budgétaires;
 - ii) examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif à ce sujet;
 - iii) recommander le montant du budget et la résolution portant ouverture de crédits;
 - iv) examiner les projections budgétaires provisoires pour l'exercice biennal suivant; et examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée de la Santé (Article 34);
- b) le mandat de la Commission B consistera à :
 - i) traiter principalement des questions administratives, financières et juridiques;
 - ii) examiner la situation financière de l'Organisation, y compris : le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux comptes; l'état des contributions et avances au Fonds de roulement et de tous autres fonds ayant une incidence sur la situation financière de l'Organisation; et l'examen de la part des recettes occasionnelles devant être utilisées pour aider à financer le budget;

- iii) recommander le barème des contributions; et
- iv) examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée mondiale de la Santé.

21. L'Assemblée mondiale de la Santé élit les Présidents des Commissions principales après examen du rapport de la Commission des Désignations.

22. Chaque Commission principale élit deux Vice-Présidents et un Rapporteur, après examen du rapport de la Commission des Désignations.

23. L'Annexe 3, qui a été préparée pour l'information des membres de la Commission des Désignations, donne la répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes.

24. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera si besoin est avant la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des Etats Membres de la Région africaine pouvant assumer les fonctions suivantes :

- a) Présidents des Commissions principales A et B;
- b) Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

Réunion informelle du Comité régional

25. Avant l'ouverture de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional convoquera une réunion informelle du Comité régional le lundi 17 mai 2004 à 8h30 au *Palais des Nations*, à Genève. Les informations relatives à la salle où se déroulera cette réunion seront communiquées en temps voulu.

26. Cette réunion informelle confirmera les propositions du Comité régional en ce qui concerne les Etats Membres qui siégeront dans les diverses commissions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

QUESTIONS TECHNIQUES

27. En application de la résolution EB99.R28 adoptée par le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par la résolution WHA50.18, paragraphe 2(1) du dispositif, que le Conseil exécutif n'inscrira séparément à l'ordre du jour de l'Assemblée des questions relatives à des programmes techniques particuliers qu'au cours des années où l'Assemblée de la Santé n'entreprend pas un examen général du projet de budget programme biennal, de manière à consacrer davantage de temps à ces questions techniques.

• ANNEXE 1

PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Trentième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1977)	Dr S. TAPA (Tonga)	Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1990)	Dr P. NARANJO (Equateur)
Trente-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1978)	M. K. MOHAMMED (Trinidad et Tobago)	Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1991)	Dr P. NYMADAWA (Mongolie)
Trente-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1979)	Professeur P. TUCHINDA (Thaïlande)	Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1992)	M. A. AL-BADI (Emirats Arabes Unis)
Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1980)	Dr A. R. AL-AWADI (Koweït)	Quarante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1993)	M. C. ORTENDAHL (Suède)
Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1981)	Dr Néropi VIOLAKI-PARASKEVA (Grèce)	Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1994)	M. B. K. TEMANE (Botswana)
Trente-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1982)	M. M. DIOP (Sénégal)	Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1995)	Dato Dr HAJI JOHAR NOORDIN (Brunei Dar-es-salaam)
Trente-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1983)	M. TANSRI CHONG HON NYAN (Malaisie)	Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1996)	Dr A. J. MAZZA (Argentine)
Trente-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1984)	Dr G. Soberon ACEVEDO (Mexique)	Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1997)	M. Saleem I. SHERVANI (Inde)
Trente-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1985)	Dr S. SURJANINGRAT (Indonésie)	Cinquante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1998)	Dr F.R. Al-MOUSAWI (Bahrain)
Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1986)	Dr Z. HAMZEH (Jordanie)	Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1999)	Mme Maria de Belen ROSEIRA (Portugal)
Quarantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1987)	Dr J. VAN LONDEN (Pays Bas)	Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2000)	Dr. Libertina AMATHILA (Namibie)
Quarante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1988)	Dr NGANDU-KABEYA DIBANDALA (Rép. Dém. Congo)	Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2001)	Dr Hong Sun Huot (Cambodge)
Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1989)	Professeur Minzhang CHEN (Chine)	Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2002)	Dr J.F. López Beltrán (El Salvador)

**LIST OF MEMBER STATES OF THE AFRICAN
REGION OF THE WORLD HEALTH ORGANIZATION SHOWING
MEMBERS WHO ARE, OR WHO HAVE BEEN, ENTITLED TO
DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD¹**

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE LA REGION AFRICAINE
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE QUI SONT OU ONT ETE
HABILITES A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT
FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF¹**

**LISTA DOS ESTADOS-MEMBROS DA REGIAO AFRICANA DA OMS
QUE ESTAO OU ESTIVERAM HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS
PARA O CONSELHO EXECUTIVO¹**

¹In accordance with Rule 105 of the Rules of Procedure of the Health Assembly, "The term of office of each Member entitled to designate a person to serve on the Board shall begin immediately after the closing of the session of the Health Assembly at which the Member concerned is elected and shall end immediately after the closing of the session of the Health Assembly during which the Member is replaced".

Conformément à l'Article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée, "Le mandat de chaque Membre habilité à désigner une personne devant faire partie du Conseil commence immédiatement après la clôture de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est élu, et prend fin immédiatement après la clôture de la session de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est remplacé."

Nos termos do artigo 105º do Regulamento Interno da Assembleia da Saúde, "O mandato de cada Membro habilitado a designar uma pessoa para o Conselho Executivo começará imediatamente a seguir ao encerramento da Assembleia da Saúde no decorrer da qual esse Membro é eleito, e cessará logo após o encerramento da sessão da Assembleia no decurso da qual esse Membro é substituído".

REGION AND COUNTRIES REGION ET PAYS	MEMBERS ENTITLED TO DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD MEMBRES HABILITÉS A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF MEMBROS HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS PARA O CONSELHO EXECUTIVO																
	YEAR OF ELECTION AND TERM OF OFFICE - ANNEE D'ELECTION ET DUREE DU MANDAT																
	WHA43 1990	WHA44 1991	WHA45 1992	WHA46 1993	WHA47 1994	WHA48 1995	WHA49 1996	WHA50 1997	WHA51 1998	WHA52 1999	WHA53 2000	WHA54 2001	WHA55 2002	WHA56 2003	WHA57 2004	WHA58 2005	WHA59 2006
AFRICA - AFRIQUE																	
Algeria																	
Angola																	
Benin																	
Botswana																	
Burkina Faso																	
Burundi																	
Cameroun																	
Cap-Vert																	
République centrafricaine																	
Tchad																	
Comores																	
République du Congo																	
Côte d'Ivoire																	
Guinée équatoriale																	
Erythrée																	
Ethiopie																	
Gabon																	
Gambie																	
Ghana																	
Guinée																	
Guinée-Bissau																	
Kenya																	
Lesotho																	
Liberia																	
Madagascar	X																
Malawi	X																
Mali	X																
Mauritanie	X																
Maurice	X																
Mozambique	XX																
Namibie	XX																
Niger	XX																
Nigeria	XX																
Rwanda	X																
Sao Tomé & Principe	X																
Sénégal	X																
Seychelles	X																
Sierra Leone	X																
Afrique du Sud	X																
Swaziland																	
Togo																	
Tanzanie																	
Ouganda																	
République démocratique du Congo																	
Zambie																	
Zimbabwe																	

X = Served/Serving Members

* = Likely to be elected at WHA

Membres ayant siégé ou siégeant actuellement au Conseil exécutif

* = Susceptibles d'être élus à l'Assemblée de la Santé

• ANNEXE 3

**DISTRIBUTION BY COUNTRY OF FUNCTIONS DURING
PRECEDING ASSEMBLIES**

**REPARTITION PAR PAYS DES FONCTIONS EXERCEES
AU COURS DES ASSEMBLEES PRECEDENTES**

The attached table provides information, by type of function, for each of the previous Assemblies.

Le tableau ci-joint donne les informations par type de fonctions, pour chacune des Assemblées précédentes.

TABLE/TABLEAU

	WHA47 47ème Assemblée 1994	WHA48 48ème Assemblée 1995	WHA49 49ème Assemblée 1996	WHA50 50ème Assemblée 1997
Président President	Botswana	Brunei Dar-es-salaam	Argentine	Inde
Vice-Présidents Vice-Presidents	Rep. démocratique populaire lao Egypte Thaïlande Slovénie Argentine	Burkina Faso Mexique Iran Bélarus Myanmar	Gabon Qatar Bulgarie Sri Lanka Fidji	Algérie Venezuela Libye Portugal Chine
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Indonésie, Com. "A" Arabie Saoudite, Com. "B"	Tanzanie, Com. "A" Pologne, Com. "B"	Pays-Bas, Com. "A" Afrique du Sud, Com. "B"	Belize, Com "A" Kiribati, Com "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bahrain Burkina Faso Cap-Vert Chine Cuba France Gabon Guatemala Guinée Iran Israël Japon Nigéria Fédération de Russie Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Venezuela	Bolivie Botswana Chine Cuba France Indonésie Japon Kenya Malawi Maroc Mozambique Oman Panama Fédération de Russie Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Australie Canada Chine Croatie Cuba Equateur France Liban Mali Nigéria Oman Fédération de Russie Thaïlande Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zaire Zambie	Argentine Bulgarie Côte d'Ivoire Cuba Erythrée France Japon Maroc Mozambique Myanmar Fédération de Russie Seychelles Afrique du Sud Suède Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande Etats-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Belgique, Singapour Com. "A" Mexique, République centrafricaine Com."B"	Maroc, Iles Salomon, Com."A" Inde, Honduras, Com. "B"	El Salvador, Philippines, Com. "A" Bangladesh, Koweït, Com. "B"	Tunisie, Maurice, Com. "A" Fédération de Russie, Nepal, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Iraq, Com. "A" Papouasie Nouvelle-Guinée, Com. "B"	Luxembourg, Com. "A" Egypte, Com. "B"	Bhoutan, Com. "A" Hongrie, Com. "B"	Suisse, Com. "A" Liban, Com. "B"

Annexe 3

TABLE/TABLEAU

	WHA51 51ème Assemblée 1998	WHA52 52ème Assemblée 1999	WHA53 53ème Assemblée 2000	WHA54 54ème Assemblée 2001	WHA55 55ème Assemblée 2002	WHA 56 55ème Assemblée 2003
Président Président	Bahrain	Portugal	Namibie			
Vice-Présidents Vice-Présidents	Afrique du Sud République dominicaine Azerbaïdjan Bhoutan Etats fédérés de Micronésie	Bangladesh Jamaïque Jamahiriya arabe libyenne Samoa Zimbabwe	Australie Haïti Koweït Inde Ouzbékistan	Burkina Faso Nicaragua Pakistan Biélorus République pop. démocratique de Corée	Botswana Ukraine Népal Kiribati Oman	
Chairmen of Main Committees Présidents des commissions principales	Nouvelle Zélande, Com. "A" Sri Lanka, Com. "B"	Oman, Com "A" Mexique, Com "B"	Bangladesh, Com. "A" Liban, Com. "B"	Kenya, Com. "A" Islande, Com. "B"	Ireland Senegal	
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Argentine Biélorus Burundi Chine Cuba Chypre France Guinée-Bissau Jamaïque Liban Niger Fédération de Russie Sierra Leone Espagne Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Argentine Benin Burkina Faso Cape-Vert Chine Cuba France Israël Japon Kenya Liban Lituanie Fédération de Russie Sri Lanka Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zambie	Bosnie-Herzégovine Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Allemagne Ghana Lesotho Oman Palaos Fédération de Russie Afrique du Sud Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Uruguay	Bahraïn Bhoutan Bolivie Chine Cuba République démocratique du Congo Dominique France Guinée-Bissau Iran (Rép. Islamique d') Japon Mali Niger Fédération de Russie Suède Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Barbades Chine Côte d'Ivoire Cuba République populaire et démocratique de Corée France Japon Mexique Maroc Fédération de Russie Rwanda Sao Tomé et Principe Sierra Leone Espagne Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Danemark, Népal, Com. "A" Guinée équatoriale Venezuela, Com. "B"	Ghana, Malaisie, Com. "A" Bhoutan, Finlande, Com "B"	Nicaragua, Malte, Com. "A" Algérie, Fidji, Com. "B"	Emirats Arabes Unis, Palaos, Com. "A" Bahamas Swaziland, Com. "B"	Brésil Inde Tunisie Viet Nam	
Rapporteurs des commissions principales	Pakistan, Com. "A" Rép. tchèque Com. "B"	Kazakhstan, Com. "A" Tchad, Com. "B"	Madagascar, Com. "A" Thaïlande, Com. "B"	Swaziland	Comores Indonésie	